

Nouvelles du Comité central

Séance du 19 mai 2011

Loi fédérale sur le dossier électronique du patient – Après consultation de son groupe de travail eHealth, la FMH a pris position sur l'avant-projet et l'a approuvé dans ses grandes lignes, tout en déplorant une nouvelle fois que la question des incitatifs et du financement soit passée sous silence et que l'accent soit mis sur l'efficacité, et non sur la qualité et la sécurité.

Cybermédication, certificat de vaccination électronique – Le comité de pilotage de l'organe de coordination cybersanté a lancé la réflexion sur un projet national de cybermédication. La FMH a proposé de lancer plutôt un projet de certificat de vaccination électronique national inspiré de l'approche genevoise, qui serait selon elle plus simple et plus rapide à réaliser.

Révision de la loi sur les stupéfiants (LStup) – Le CC approuve le projet de prise de position de la FMH au sujet de la révision de la LStup. Les organes de police disposeront ainsi d'un moyen simple et efficace pour sanctionner de manière adéquate la consommation de cannabis.

Révision du TARMED – La table ronde consacrée à la révision de la structure tarifaire TARMED qui s'est tenue à la mi-mai avec le conseiller fédéral Didier Burkhalter s'est avérée très constructive. La FMH en a profité pour présenter son projet TARVISION. Le

conseiller fédéral a quant à lui chargé les partenaires tarifaires (FMH / H+ / CTM / santésuisse) d'élaborer un concept de révision commun d'ici à fin septembre 2011. La nouvelle structure tarifaire doit entrer en vigueur en 2013.

Indemnité de dérangement en cas de visite – Le Conseil fédéral a demandé à ce que l'indemnité soit intégrée de manière définitive dans le TARMED. Or santésuisse met pour le moment son veto à cette demande. Si elle ne change pas d'avis, la FMH conclura des conventions séparées avec les différents assureurs et réglera ainsi cette question en dehors du TARMED.

Monitoring de la liste des analyses – Le rapport intermédiaire d'INFRAS révèle que le chiffre d'affaires des laboratoires de cabinet enregistre depuis 22 mois une diminution stable de 16%. La FMH a donc soumis à l'OFSP une proposition visant à maintenir la taxe transitoire, à augmenter la valeur de point tarifaire de 10%, et à recalculer le tarif du laboratoire de cabinet.

Médecine palliative – L'OFSP souhaite promouvoir la médecine palliative de manière ciblée et soutient par conséquent l'inscription des compétences en la matière dans les programmes de formation post-graduée. Par ailleurs, il recommande la création d'une attestation de formation complémentaire en médecine palliative.

Etre prêt pour l'eHealth.

La HPC de la FMH.

La nouvelle carte de médecin avec des fonctions électroniques élargies: compacte et pratique. Gratuite pour nos membres.

En savoir plus
et commander
la HPC sur
www.fmh.ch

 **FMH**
FOEDERATIO MEDICORUM HELVETICORUM